
Renvoi au comité des Ponts et Chaussées d'un mémoire de la commune de Pont-de-Vaux (Ain), lors de la séance du 26 fructidor an II (12 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Ponts et Chaussées d'un mémoire de la commune de Pont-de-Vaux (Ain), lors de la séance du 26 fructidor an II (12 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15887_t1_0098_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 26 fructidor an II

(vendredi 12 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes) (1)

La séance est ouverte à onze heures.

1

Un membre fait lecture de la correspondance dont l'extrait suit :

Le conseil général de la commune de Pont-de-Vaux, département de l'Ain, félicite la Convention nationale sur ses travaux et sur son énergie à foudroyer les tyrans et les traîtres; il lui adresse un mémoire tendant à démontrer l'établissement d'un chemin direct entre les rivages de la Saône et le Jura.

Mention honorable, et insertion au bulletin, renvoi au comité des Ponts et chaussées (2).

2

Les citoyens composant la vingtième compagnie du premier régiment d'artillerie, en détachement au fort de Bitche, département de la Moselle, félicitent la Convention nationale d'avoir fait tomber la tête des derniers conspirateurs, l'invitent à continuer ses glorieux travaux, lui témoignent qu'ils la seconderont de tout leurs efforts, et qu'ils sont prêts à verser leur sang pour la défense de la patrie; ils terminent ainsi :

« Représentans, daignez accepter comme un faible hommage 328 L, formant notre solde d'une demi-décade; soyez auprès de nos frères d'armes mutilés dans les combats l'interprète de notre affection, de notre désir d'ajouter au triomphe de la République, et de partager leur gloire en courant les mêmes dangers.

Vive la République! vive la Convention nationale! Périront à jamais les dominateurs! »

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La vingtième compagnie du 1^{er} régiment d'artillerie à la Convention nationale, le 29 thermidor an II] (4)

Représentans d'un peuple libre,

La 20^e compagnie du 1^{er} régiment d'artillerie en détachement au fort de Bitche toujours jalouse d'observer toutes les loix n'en connoit point qui la prive du plaisir de vous féliciter sur votre conduite vraiment énergique du neuf et dix de ce mois.

En faisant tomber les têtes des conspirateurs qui avoient médité la ruine du peuple après avoir usurpé sa confiance vous avez augmenté sa haine pour la tyrannie et sa vigilance à déjouer l'imposture.

Cet exemple de justice et de vigueur digne d'un peuple libre est la consternation des despotes la joie des républicains et le salut de la patrie.

Dignes Représentans, continuez vos salutaires et glorieux travaux, toujours nous vous seconderons de tous nos efforts, à votre voix nous volerons où le salut de la patrie l'exigera et dans tous les tems vous nous trouverez disposés à verser notre sang pour sa défense.

Les seuls sentimens qui nous animent sont l'amour de la patrie, la haine des tyrans, des traîtres et conspirateurs, le respect des loix et un attachement inviolable à la Convention.

Daignez en accepter comme un foible hommage trois cent vingt huit livres formant notre solde d'une demie décade. Soyez auprès de nos frères d'armes mutilés dans les combats pour la défense de la patrie, l'interprète de notre affection, de notre désir d'ajouter aux

(3) P.-V., XLV, 210-211. Bull., 29 fruct. (suppl.) La somme indiquée est de 328 L.

(4) C 318, pl. 1296, p. 5. Ann. Patr., n° 629; C. Eg., n° 762.

(1) Débats, n° 722, 429.

(2) P.-V., XLV, 210.